



Comment mettre en place un dispositif anticorruption (loi Sapin 2) ?

PARIS

9 octobre de 9 h à 13h
20 novembre de 14h30 à 18h30
17 décembre de 9h à 13h

S'inscrire :

INSTITUT DE L'ENTREPRISE COTÉE
Middlenext

Palais Brongniart - 28, place de la Bourse - 75002 Paris - Tél : 01 55 80 75 75

Florence Lavoissière - f.lavoissiere@middlenext.com

LIEU

PARIS

Palais Brongniart
28, place de la Bourse –
Paris

Cette formation s'adresse aux : Chefs d'entreprise, membres de Comex, membres de conseils d'administration et de comités d'audit, personnes en charge du traitement des alertes, personnes en charge de la cartographie des risques, directeurs juridiques, directeurs de la conformité, ethic officers... dans le cadre de sociétés cotées ou non cotées.

OBJECTIFS

Cette formation a une visée pragmatique.
Comprendre le contexte législatif et réglementaire et les enjeux de la lutte anticorruption.
Connaître les obligations de la loi Sapin 2, en particulier le traitement des alertes et la cartographie des risques.

ORGANISATION

- Session ½ journée
- 16 participants maximum
- café d'accueil

CONTENU

- Comprendre le contexte juridique français et international de la lutte contre la corruption
 - Rappel historique
 - La loi Sapin 2 de décembre 2016 (volet anticorruption)
- Connaître les principales obligations de la loi Sapin 2
 - Les outils du dispositif à mettre en œuvre dans les entreprises
 - Le contrôle du dispositif : le rôle de l'Agence Française Anticorruption (AFA), les documents à prévoir en vue d'un contrôle AFA
 - Les sanctions encourues
- Comment faire vivre dans l'entreprise ces dispositifs ?
 - Le rôle des différents acteurs (dirigeants, comité d'audit, référents, ethic officers, comité éthique...)
 - La communication en interne
 - Le traitement et le suivi des alertes
 - Recommandations sur les documents à élaborer et la démarche à adopter

Cette demi-journée vous permettra d'échanger entre vous et d'aborder de nombreuses questions pratiques grâce au partage d'expériences

PRIX

- Membres Middlenext :
660 € TTC (550 € HT)
- Prix public :
1140 € TTC (950 € HT)

Organisme de formation agréé

INTERVENANTE :

Caroline Weber
Directrice générale de Middlenext

INSCRIPTIONS

Florence Lavoissière
Tel. 01 55 80 75 75
E-Mail : f.lavoissiere@middlenext.com

M^{me} M.

Fonction

Entreprise

Téléphone

E-Mail

Comment mettre en place un dispositif anticorruption (loi Sapin 2) ?

Participera à la session :

- 9 octobre de 9 h à 13h
- 20 novembre de 14h30 à 18h30
- 17 décembre de 9h à 13h

Je joins un chèque de règlement (à l'ordre de Middlenext) de :

- 660 € TTC, **pour les membres de Middlenext**
- 1140 € TTC, pour les non membres

Bulletin à retourner impérativement accompagné de votre règlement :

INSTITUT DE L'ENTREPRISE COTEE
Middlenext

Florence Lavoissière
f.lavoissiere@middlenext.com

Palais Brongniart
28, place de la Bourse
75002 Paris

Tél : 01 55 80 75 75